L’ambiguïté des supposés salafis sur l'obéissance aux gouverneurs

Louange à Allah et que la bénédiction et la paix d’Allah soient sur notre Prophète Muhammad, sa famille, ses compagnons et quiconque suit sa guidée.

Après l’amour d’Allah Le Très Haut et de Son messager, il est nécessaire d’aimer les élus d’Allah et de considérer les ennemis d’Allah comme des adversaires à part entière.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُواْ أَطِيعُواْ اللّهَ وَأَطِيعُواْ الرَّسُولَ وَأُوْلِي الأَمْرِ مِنكُمْ فَإِن تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللّهِ وَالرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللّهِ وَالْيَوْمِ الآخِرِ ذَلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلاً

« Ô les croyants ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d’entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-là à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleur interprétation (et aboutissement). » (Sourate 4 verset 59)

Le verset mentionné ci-dessus est celui qui est utilisé par la secte des pseudo-salafis, afin de commander aux gens l’obéissance aux gouverneurs et cela de manière générale. Nous allons inch’Allah tâcher de vous développer leur ambiguïté afin de vous informer de leurs stratagèmes bi’idhni Allah.

L’interdiction d’obéir aux mécréants (Gouverneurs)

Dans le verset 4 de la sourate 59 (ci-dessus) on remarque qu’Allah Ta‘ala nous a ordonné de Lui obéir, d’obéir au Messager et à ceux qui détiennent le commandement. Mais constatez, qu’Allah Ta‘ala n’a pas employé le verbe "obéir" quand Il a parlé de ceux qui ''détiennent le commandement''. Et ceci, parce que le gouverneur peut être musulman, athée, communiste, chrétien, juif, ou démocrate... et dans ce cas il va de soit que l’obéissance et inapplicable.

Nous demandons alors à ce groupe égaré : « est-ce qu’Allah Ta‘ala nous a ordonné d’obéir aux mécréants qui contredisent Son Livre ou d’obéir aux gouverneurs sous certaines conditions? »

Il est primordial de bien comprendre ce verset de sorte à ne pas tomber dans leur ambiguïté.

L’obéissance due à ceux qui détiennent le pouvoir est soumise à des conditions et ne peut être générale.

Les conditions sont les suivantes :

1 Le gouverneur doit être musulman.

2 Il doit être légitime, c'est-à-dire placé à son poste selon La Loi Islamique.

3 Le gouverneur doit appliquer Le Coran et La Sunna.

En prenant compte ces conditions nous avons vite fait de comprendre qu'actuellement aucun gouverneur n'est concerné par ce verset. L'ensemble des pays tels que l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Arabie Saoudite, l'Egypte, sont diriger par des Tawaghit, tous sont membres de l'ONU et ont fait serment d'allégeance à la Démocratie, leurs constitutions sont souillées par la mécréance et le shirk, reniant ainsi ce qu'Allah a fait descendre à Son Messager. Il est donc strictement interdit d'obéir à ces gouvernements mécréants.

Ouvrez vos yeux, et parcourez la terre, il n'y a au pouvoir que des tawaghit qui se sont mis a l'égal d'Allah Ta'ala, préférant leurs lois impies à notre Chari'a pure et glorieuse. Comment peuvent-ils donner droit à ces gouverneurs qui on trahis notre religion, l'Islam?

'Ubada Ibn as-Samit relate : « Nous avons prêté allégeance au messager d'Allah, sur le fait d'écouter et d'obéir dans ce que nous aimons et ce que nous détestons, dans l'aisance et la difficulté, et même lorsque nous sommes privés de nos parts qui nous sont dues, et de ne pas disputer le pouvoir à celui qui le détient. Et le Prophète a dit : « **sauf si vous constatez la mécréance évidente sur laquelle vous avez une preuve claire d'Allah** » (Hadith authentique rapporté par Bukhari et Mouslim) (source : Fath al Bari volume 13 page 204)

L'Imam An-Nawawi a bien expliqué ce hadith, il a dit qu'un tabi'i qui se nommait Qadi 'Iyyadh a dit : « Les Savants sont d'accord que le commandement ne doit pas être donné à un mécréant, et si le dirigeant fait preuve de koufr il doit être remplacé. De même, s'il abandonne la prière et cesse d'y appeler les gens, et s'il appelle à la bid'a, selon la majorité des savants. »

Il a dit aussi :

« S'il manifeste du koufr, un changement de shari'a ou de bid'a, il est hors du commandement et lui obéir devient INVALIDE. C'est une obligation pour les musulmans de se lever pour le remplacer par un dirigeant juste, s'ils peuvent. Mais si cela ne peut être fait que par un groupe d'entre eux, c'est une obligation pour eux de supprimer le dirigeant Kafir » (Sahih Mouslim, explication d'An-nawawi, 12/229).

Allah dit : « N'obéissez pas à l'ordre des outranciers, qui sèment le désordre sur la terre et n'améliorent rien. » (Sourate 26 verset 151-152)

Ô lecteurs! Les Preuves claires sur les mécréances des gouverneurs actuels sont abondantes et les versets suivants témoignent.

Allah Ta'ala dit :

« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants. » (Sourate 5 verset 44)

« Le jugement n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. » (Sourate 12 verset 40)

« Il n'associe personne à Son commandement. » (Sourate 18 verset 26)

« Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé. » (souaret 5 verset 49)

« Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent ? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ? » (Sourate 5 verset 50)

« Chercherai-je un autre juge qu'Allah, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé ? Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu avec la vérité venant de ton Seigneur. Ne sois donc point du nombre de ceux qui doutent. »(Sourate 6 verset 114)

Ceux qui ont le coeur sincère prendront en compte la grandeur de ces versets, qui ne sont qu'une partie du Saint Coran concernant ce sujet. Les preuves sont nombreuses attestant que le fait d'appliquer une autre constitution que la Chari'a et de juger avec autre chose que celle-ci est une mécréance évidente.

Aucun des gouverneurs actuels ne juge avec le Coran et la sunna, et ceux qui prétendent gouverner avec des lois islamiques comme l'Arabie Saoudite, font partis des membres fondateurs de l'ONU et ont autorisé ce qu'Allah a interdit. Ils affirment être de l'islam alors qu'ils sont soumis à d'autres lois corrompues inventées par la raison humaine.

Sachez qu'il ne peut y avoir d'intermédiaire entre la mécréance et la foi!

Allah dit :

« Et qui veulent prendre un chemin intermédiaire (entre la foi et la mécréance) Les voilà les vrais mécréants ! Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant. »

(Sourate 4 versets 150-151)

Ibn Kathir dit concernant le verset 59 de la Sourate 4 :

« C'est pour cela qu'Allah dit :

-« obéissez à Allah »c'est-à-dire suivez son livre (Le Coran).

-« obéissez au messager» c'est-à-dire suivez et respectez sa tradition (la Sunna)

-« et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement » c'est-à-dire obéissez à ceux là dans le cadre de ce qui se conforme seulement aux obéissance d'Allah. Le prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam) a dit : « Il n'y a pas d'obéissance quand il y a désobéissance à Allah » »

Cette parole ci-dessous l'affirme :

'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée) a dit : « le devoir qu'a l'imam, c'est de gouverner avec ce qu'Allah a fait descendre et d'exécutez ce dépôt, et s'il fait cela alors il mérite d'être écouté et suivit par ses sujets » (Tafsir Baghawi s4 v59)

Le Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam) a dit : « Celui qui m'obéit a obéit à Allah et celui qui me désobéit, désobéit à Allah. Celui qui obéit a mon commandement, m'a obéit et celui qui désobéit à mon commandement, me désobéit »(Rapporté par Muslim)

La secte des pseudo-salafis mélange le vrai au faux pour tromper les ignorants débutant dans l'Islam. Ainsi ces adorateurs des tawaghit et des savants gouvernementaux, ont pour habitude dans leurs prêches, de présenter les versets et hadiths qui ordonnent l'obéissance aux gouverneurs, mais ne transmettent jamais à leurs auditeurs les hadiths et versets qui mettent en garde contre une obéissance illégitime qui vous ferez tomber dans l'association.

Notre noble Messager (salla Allahou 'alayhi wa salam), nous met en garde dans ce hadith :

« O ka'b ibn 'ajra! Qu'Allah te préserve de l'émirat des sots!» Et l'on demanda: « quel est cet émirat au messager ? » Il répondit :« Des Emirs qui viendront après moi et ne suivront pas ma Sunna ni ma guidée, celui qui les déclarera véridiques dans leurs mensonges, et les aidera dans leurs injustices ne sera pas des miens et je ne suis pas des leurs, et il ne viendra pas boire à mon bassin, et celui qui ne croira pas en eux dans leur mensonges et ne les aidera pas dans leurs injustices sera des miens et je suis des siens et il viendra s'abreuver à mon bassin. » (source : Rapporté par l'imam Ahmed dans son mousnad.)

Nous allons dans la suite de ce texte vous expliquer et répondre à une de leurs ambiguïtés, nous espérons que cela vous sera profitable inch'Allah, et vous aidera à voir clair dans ces dangereux stratagèmes.

L'histoire du Négus

Il s'agit de l'ambiguïté rapportée au sujet d'une histoire lointaine concernant un Négus à qui le prophète ('alayhi salat wa salam) a ordonné d'obéir. A travers cette histoire les pseudos-salafis cherchent à nous faire croire qu'obéir aux mécréants est autorisé.

Ceux qui ramènent cette ambiguïté pensent qu'il n'y a eu qu'un seul Négus, et que celui ci était mécréant. Ce qui est complètement faux, car la première condition de l'obéissance est que le détenteur du pouvoir soit musulman. D'autant plus, le terme Négus est un titre et il peut y avoir parmi eux des musulmans ou des mécréants, comme il y a eu jadis plusieurs pharaons en Egypte, plusieurs empereur à Rome, plusieurs rois et présidents. Cela est confirmé dans les récits islamiques qui nous enseignent que notre Prophète ('alayhi salat wa salam) a prié sur l'un d'eux et a envoyé à un autre un message pour l'inviter à l'islam.

Anas Ibn Malik a dit que le Prophète ('alayhi salat wa salam) a envoyé un message au Négus et qu'il ne s'agissait pas du Négus sur lequel le Prophète (alayhi salat wa salam) a prié. (Rapporté par Mouslim)

Nous demandons à ces pseudo salafis, de nous rapporter un hadith authentique, ou un idjma' des savants que le Négus aurait gouverné avec une loi autre que celle d'Allah Ta'ala, ne serait-ce qu'une seule fois après avoir accepter l'Islam. Car si nous nous en tenons à leurs propos concernant ce Négus qui selon eux aurait jugé avec d'autres lois que celle d'Allah, alors cela démentirait le Prophète ('alayhi salat wa salam) qui l'a qualifié de juste. Et Allah Ta'ala dit : « Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes. » (Sourate 5 verset 45)

Ces personnes ont contredit avec leurs allégations la parole de notre prophète ('alayhi salat wa salam) car ne pas juger avec la loi d'Allah Ta'ala est le sommet de l'injustice.

Il est important de savoir, qu'utiliser l'histoire du Négus comme argument relève de l'analogie (al Qyass). Or le Qyass est utilisé quand on ne trouve pas de preuve en rapport avec un sujet dans le Coran et la Sunna. On utilise alors un texte similaire et on l'applique sur le sujet concerné, comme par exemple pour l'interdiction du cannabis, où les savants se sont servit du Verset concernant l'alcool pour interdire toute substance enivrante.

Parmi les conditions pour utiliser al Qyass, il y a donc l'absence de texte dans le Kitab wa Sunna. Or les pseudo-salafi se servent de l'histoire du Négus qu'ils interprètent de façon mensongère, pour l'appliquer sur les tawaghit actuels, alors qu'il existe de nombreux textes clairs et non ambigus dans le Coran et la Sunna concernant la mécréance de celui qui n'applique pas les lois d'Allah et de l'importance de s'en désavouer.

Enfin voyons quelques hadith qui mentionnent l'obligation d'obéir au musulman. Ce sont ces mêmes hadith qui sont utilisés par cette secte :

L'obligation d'obéir aux Musulmans (Gouverneurs)

Le Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam) a dit :

« Il y aura après moi des imams, qui ne guideront pas d'après ma guidée, ils n'établiront pas d'après ma Sunnah, il y aura parmi eux des hommes aux cœurs de démons dans un corps d'homme »

Houdayfa demanda : « Que dois je faire si je rejoins cette époque ? »

Le Prophète répondit : « Tu écoutes et obéis à l'émir, même s'il frappe ton dos, prend ton argent, écoutes et obéis. » (Rapporté par Mouslim)

Il est rapporté du Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam) qu'il aurait dit : « Le gouvernant est l'ombre d'Allah sur la terre.», et on dit que : « Soixante-ans d'un gouvernant despotique valent mieux qu'une seule nuit sans gouvernant. »

Le Prophète ('alayhi salat wa salam) a dit « Je vous recommande la taqwah [crainte] envers Allâh, et une totale obéissance même si un esclave devient votre chef. Car celui auquel sera prêté une longue vie verra de nombreux différends. »(Rapporté par Abû Dâwoud et At-Tirmidhî)

'Aouf Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) a dit : « J'ai entendus le Messager d'Allah ('alayhi salat wa salam) dire : « Les meilleurs de vos gouverneurs, sont ceux que vous aimez et qui vous aiment, pour lesquels vous priez et qui prient pour vous. Et les pires, sont ceux que vous détestez et qui vous détestent, et que vous maudissez et qui vous maudissent. » Nous dîmes : « Ô Messager d'Allah! Sommes-nous en droit de nous révolter contre eux? » Il dit : «Non, tant qu'ils font la prière avec vous! Non, tant qu'ils font la prière avec vous! Celui qui voit son gouverneur faire un pêché doit détester ce qu'il commet comme acte de désobéissance envers Allah, sans toutefois refuser de lui obéir ». (Rapporté par Mouslim)

D'après Anas Ibn Malik le Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam) a dit : « écoutez et obéissez, même si on désigne pour vous commander un esclave abyssin dont la tête ressemble à un raisin sec. » (Rapporté par al Boukhari et Mouslim)

Et bien d'autres hadith encore ….

Tous ces hadiths sont véridiques, et il est effectivement obligatoire de ne pas se rebeller envers le musulman <u>qui nous gouverne avec la Chari'a</u> tant que celui ci pratique la salat, même s'il viendrait à nous prendre nos biens ou qu'il soit injuste, de couleur blanche, noir ou esclave.

Conclusion

La parole du Prophète (‘alayhi salat wa salam) est claire, c’est dans leurs coeurs qu’il y a l’ambiguïté. Leurs pensés tordues les mènent à appliquer les hadiths qui concernent l’obéissance envers les musulmans sur des mécréants. Notre noble Prophète (‘alayhi salat wa salam) nous aurait-il commandé d’obéir aux tawaghit qui accomplissent la salat? Par Allah bien sûr que non! Il est préférable d’obéir à un esclave qui gouverne avec le livre d’Allah plutôt qu’a un taghout (càd un mécréant).

En effet, Oum al Hussayn rapporte : J’ai entendu le Messager d’Allah (salla Allahou ‘alayhi wa salam) dire lors du pèlerinage d’adieu : « Même si un esclave vous gouvernant avec le Livre d’Allah est nommé à votre tête, écoutez et obéissez! » (Rapporté par Muslim dans tome 3 page 1468)

Le Prophète (‘alayhi salat wa salam) a dit : « …vous gouvernant avec le Livre d’Allah… », il n’a pas dit : « avec les lois inventées des hommes ou la démocratie. »

Leurs égarements (aux pseudo-salafis) est de ne pas savoir faire la différence entre un khalifa islamique comme l’était auparavant ceux de Abu Bakr, ‘Omar Ibn al Khattab, ‘Othman, ‘Ali, Mou‘awiyya... (qu’Allah les agrées tous) et les constitutions des pays arabes actuels gouvernés par des tawaghit tels que Bouteflika, Ben ‘Ali, Mohamed 6, al Saoud, Moubarak, ect .

Nous avons souhaité bi idhni Allah vous mettre en garde contre cette secte, accrochez vous à l’anse la plus solide qui ne peut se briser, et écartez vous de ces prédicateurs du mal qui accusent les monothéistes de khawarij ou de takfiri parcequ’ils prêchent le désaveu du taghout et des muchrikine comme l’ont fait avant nous Tous Nos Messagers sur eux la Paix.

« Ils veulent éteindre avec leurs bouches la lumière d’Allah, alors qu’Allah ne veut que parachever Sa lumière, quelque répulsion qu’en aient les mécréants »

(Sourate 9 verset 32)

« Ô hommes ! La promesse d'Allah est vérité. Ne laissez pas la vie présente vous tromper, et que le grand trompeur (Satan) ne vous trompe pas à propos d’Allah.)

(Sourate 35 verset 5)

Et Allah demeure le Plus Savant.